

## *L'apprentissage à l'auto-école*

Pour bénéficier d'une formation sérieuse, rien ne vaut **une bonne auto-école** ! Des professionnels de l'enseignement de la conduite diplômés et qualifiés vous y apporteront les connaissances essentielles et vous aideront dans toutes les démarches administratives (préparation du dossier, inscription aux examens, etc).

Mais choisir son école de conduite n'est pas forcément évident.

### *L'évaluation de départ*

Une évaluation de départ, obligatoire, doit avoir lieu préalablement à la formation.

Il s'agit pour l'auto-école **d'évaluer le volume d'heures prévisionnel de votre formation pratique** en fonction de vos connaissances théoriques et de vos aptitudes pratiques. Mais cela reste une estimation ! Le nombre d'heures pourra varier en fonction de votre implication, de la régularité de votre travail et de votre rythme d'apprentissage et des compétences de votre enseignant.

Le nombre d'heures de leçons de conduite **ne pourra pas être inférieur à 20 en boîte manuelle (13 en boîte automatique)**. Il s'agit d'un minimum réglementaire. Le volume moyen généralement constaté en formation traditionnelle se situe autour de 35 heures.

Il permettra à l'auto-école d'établir, avant votre inscription dans l'établissement et la signature de votre contrat de formation, une estimation des heures de conduite que vous pourrez bien sûr choisir d'accepter ou non.